

## CONSIGNES SANITAIRES A L'USAGE DES CANDIDATS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Dans le cadre des recommandations sanitaires liées au Covid-19, l'organisation d'épreuves de concours en présentiel impose une application des mesures gouvernementales et une déclinaison adaptée de l'avis du Haut Conseil de Santé Publique.

Aussi, pour le déroulement de vos épreuves d'admissibilités aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré, voici les consignes à suivre :

- **Avant les épreuves**

Vous devrez vous munir :

- d'un flacon de SHA
- de vos fournitures d'écriture personnelles
- d'un en-cas (si besoin) avec un sac poubelle hermétique pour mettre les restes et les masques utilisés

- **Pendant les épreuves**

Les mesures barrières et de distanciation à respecter dès votre arrivée sur le site des épreuves :

- Le port du masque personnel grand public sera **OBLIGATOIRE** dès la file d'attente (il pourra être retiré pendant l'épreuve sous réserve d'application stricte des consignes de distanciation).
- Vous devrez respecter la distance d'1m au moins, dans les files d'attentes et lors de chacun de vos déplacements pour rejoindre votre table.
- Votre pièce d'identité sera déposée sur la table de manière visible et votre convocation dans la bannettes tendue par un des personnels de surveillance
- Tout candidat désirant aller aux toilettes doit être accompagné, porter son masque et se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser le SHA avant de continuer sa composition

- **A la fin des épreuves**

- A la fin de l'épreuve, ou si vous souhaitez rendre votre copie après une heure de composition, vous devrez faire signe à un surveillants en restant à votre place et attendre qu'il vienne
- Vous n'êtes pas autorisé à vous déplacer sans y avoir été invité ou sans être accompagné d'un personnel de surveillance (déplacements aux toilettes )
- Vous déposerez votre copie dans la bannette présentée par le personnel de surveillance et votre convocation vous sera rendue.
- Vous quitterez ensuite votre table et le site épreuve immédiatement sans stationner à l'extérieur du bâtiment.

**Ces mesures sanitaires devront être scrupuleusement suivies par les candidats sous peine d'exclusion des épreuves par le responsable du centre d'examen**